



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE

CHEF-LIEU DE CANTON

Le Maire

Nos réf : JM-2012.002

Tél : 01.39.70.22.64

Monsieur Philippe COURT
Sous Préfecture de Saint Germain en Laye
1, rue du panorama
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Triel-sur-Seine, le lundi 23 janvier 2012

Objet : remblaiement de l'ancienne décharge

Monsieur le Sous-préfet,

Lors du bureau municipal du 17 janvier dernier, l'ensemble des élus majoritaires de Triel-sur-Seine n'a pas souhaité se prononcer sur les propositions faites concernant les remblais sur l'ancienne décharge des ordures ménagères.

Nous considérons que, tant que l'arrêté du 16 novembre 2011 autorisant l'apport des remblais n'est pas suspendu, il est hors de question d'entamer des négociations. Nous demandons de prendre le temps de revoir ce dossier, car en agissant dans la précipitation, nous aurions certainement tous à le regretter.

Un grand nombre de questions ont été abordées au cours de la réunion du comité de pilotage. Des réponses ont été apportées, mais il reste encore beaucoup d'inconnues et d'interrogations qui méritent d'être étudiées en toute sérénité.

D'autre part, la société Alterrya n'est pas en mesure de déposer un dossier auprès de la CRE avant le 8 février, ce qui conforte notre demande. Nous bénéficions donc d'un laps de temps suffisant pour mieux appréhender les réalités de ce projet.

En conséquence, nous demandons la suspension pour quelques mois de l'arrêté du 16 novembre 2011 et vous proposons de nous revoir début février avec tous les acteurs de ce projet afin de mesurer tous les impacts, financiers, environnementaux et d'utilité publique.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire Monsieur le sous-préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Joël MANCEL

